

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 12 juin 2025**

**Rapporteur :  
Monsieur Matthieu  
STERVINO**

**N° 5**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 19/06/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/06/2025 (accusé de réception du 19/06/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Versement d'une subvention à l'association Comité de Jumelage Kemper - Balata**

**L'association Comité de Jumelage Kemper-Balata a sollicité auprès de la Ville de Quimper une subvention pour le soutien à ses actions.**

\*\*\*

Le comité de Jumelage Kemper-Balata est une initiative citoyenne visant à encourager et à développer les liens de solidarité et d'amitié entre les populations de la commune de Quimper et du camp de réfugiés palestinien de Balata en Cisjordanie.

L'objectif du comité est de favoriser et développer les échanges entre les deux cultures avec, notamment, l'accueil de délégations mais également le développement des projets culturels, sportifs, artistiques en lien avec les associations locales. Ces actions ont pour but de donner de la visibilité à cette population palestinienne avec un soutien matériel ponctuel, comme des costumes pour des danseuses de Dabkhé, danse traditionnelle palestinienne.

Ce soutien financier vise à contribuer à l'organisation d'une tournée en Bretagne d'un groupe de danseuses de Dabkhé à partir du mois de novembre 2025 pour une durée de 10 à 15 jours.

\*\*\*

Madame Yvonne RAINERO étant sortie de la salle (ne prenant part ni aux délibérations ni au vote), après avoir délibéré (43 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à verser une subvention de 2 500 € au comité de Jumelage Kemper-Balata.